



ACTIPRON EXTRA

Date d'émission 21-juil.-2015

Date de révision 31-juil.-2017

Numéro de révision: 2

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Code produit	MAG29
Nom du produit	ACTIPRON EXTRA
Synonymes	-
Substance pure/préparation	Préparation

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée	Insecticide
-------------------------	-------------

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la Fiche de données de sécurité

Fournisseur	UPL France Energy Park 132-190 Boulevard de Verdun 92400 COURBEVOIE Tél.: + 33 (0)1 46 35 92 00 e-mail : contact.uplfrance@uniphos.com
Adresse e-mail	fds.cerexagri@uniphos.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	(CARECHEM 24): +44 (0) 1235 239670
France	ORFILA (France) : + 01 45 42 59 59

2. Identification des dangers

2.1 Classification du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Toxicité par aspiration Catégorie 1 - (H304)

Toxicité chronique pour le milieu Catégorie 3 - (H412)
aquatique

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conforme au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]



Mention d'avertissement

DANGER

Mentions de danger

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P405 - Garder sous clé

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P331 - NE PAS faire vomir

P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale

Mentions de danger spécifiques de l'UE

EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

2.3 Autres dangers

Aucune information disponible

3. Composition/informations sur les composants

3.2. MÉLANGES

Nom chimique	N° CE	No.-CAS	% en poids	Classification (Dir. 67/548)	Classification (Règ. 1272/2008)	No REACH.
White mineral oil	Present	8042-47-5	60 - 70	-		aucune donnée disponible
Oleic acid, ethoxylated	-	9004-96-0	1 - 5	-	Skin Irrit. 2 (H315)	aucune donnée disponible

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)
Contact oculaire	En cas de contact oculaire, retirer les lentilles de contact et rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes Si les symptômes persistent, consulter un médecin
Contact avec la peau	Laver la peau avec de l'eau et du savon Si l'irritation cutanée persiste, consulter un médecin
Ingestion	NE PAS faire vomir Consulter immédiatement un médecin En cas d'ingestion suivie de vomissement, le produit peut pénétrer dans les poumons - Transporter immédiatement la victime à l'hôpital
Inhalation	Transporter la victime à l'extérieur Si les symptômes persistent, consulter un médecin
Protection pour les secouristes	Utiliser un équipement de protection individuelle

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Mousse, Poudre sèche, Dioxyde de carbone (CO₂), Jet d'eau.

Moyens d'extinction appropriés Ne pas utiliser de jet d'eau sous pression, risque de disperser et d'étendre l'incendie

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger spécial Aucune information disponible

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle

Évacuer le personnel vers des zones sûres

Mettre en place une ventilation adaptée

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recouvrir de terre ou de sable sec

Absorber avec une matière absorbante inerte

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination

Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation

S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements

Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation

Mesures d'hygiène

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation

Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver les récipients bien fermés et dans un endroit frais et bien ventilé

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition	Appliquer les mesures techniques conformes aux limites d'exposition professionnelle http://limitvalue.ifa.dguv.de/Webform_gw.aspx
Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Aucune information disponible
Concentration prévisible sans effet (PNEC)	Aucune information disponible

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux	-.
Protection de la peau	-.
Protection des mains	-.
Protection respiratoire	-

Autres équipements de protection - Pour protéger l'opérateur, porter :

Pulvérisateurs à rampe / à jet projeté et à jet porté cultures hautes pendant le mélange/chargement

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
- Combinaison de travail en polyester 65%/coton 35% avec un grammage de 230 g/m2 ou plus avec traitement déperlant ;
- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée ;
- Protections respiratoires certifiées : demi masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre P3 (EN 143) ou A2P3 (EN 14387)
- Bottes de protection conformes selon la norme EN 13 832-3

pendant l'application

Si application avec tracteur avec cabine

Combinaison de travail en polyester 65%/coton 35% avec un grammage de 230 g/m2 ou plus avec traitement déperlant ;

Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine ;

Si application avec tracteur sans cabine

- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation ;
- Protections respiratoires certifiées : demi masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre P3 (EN 143) ou A2P3 (EN 14387)

pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
- Combinaison de travail en polyester 65%/coton 35% avec un grammage de 230 g/m2 ou plus avec traitement déperlant
- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à

porter par-dessus la combinaison précitée

- Lunettes ou écran facial certifié norme EN 166 (CE, sigle 3) ;
- Bottes de protection conformes selon la norme EN 13 832-3
- Pour protéger le travailleur, porter :
 - Bottes de protection conformes selon la norme EN 13 832-3
 - Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
 - Combinaison de travail en polyester 65%/coton 35% avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Aucune information disponible

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Incolore	
État physique	Liquide	
	Concentré émulsionnable	
Odeur	Légère	
<u>Propriété</u>	<u>VALEURS</u>	<u>Remarques/ Méthode</u>
pH	aucune donnée disponible	
Point de fusion/point de congélation	Aucune information disponible	
Point/intervalle d'ébullition	Aucune information disponible	
Point d'éclair	> 200 °C	
Inflammabilité (solide, gaz)	Ne s'applique pas	
Densité relative	0.840	
Solubilité dans d'autres solvants	Aucune information disponible	
Coefficient de partage : n-octanol/eau	Aucune information disponible	
Température d'auto-inflammabilité	> 250°C	
Température de décomposition	Aucune information disponible	
Viscosité	17 * 10e-6 m ² /sec	@40°C
Propriétés comburantes	Aucune information disponible	
Propriétés explosives	Aucune information disponible	

9.2 AUTRES INFORMATIONS

Teneur en COV Aucune information disponible

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4 Conditions à éviter

Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition

10.5 Matières incompatibles

Oxydants

10.6 Produits dangereux résultant de la décomposition

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Effets locaux

Inhalation	Pas d'information disponible.
Contact oculaire	Non irritant.
Contact avec la peau	Non irritant.
Ingestion	Pas d'information disponible.

DL50 orale > 2000 mg/kg (rat)

Toxicité chronique

Corrosion cutanée/irritation cutanée Aucune information disponible.

Sensibilisation peau: N'a pas d'effet sensibilisant.

Effets cancérogènes Aucune information disponible

Effets mutagènes Aucune information disponible

Effets sur la reproduction Aucune information disponible

STOT - exposition unique Aucune information disponible.

STOT - exposition répétée Aucune information disponible.

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

CE50/72h/algues = > 100 mg/l (Desmodesmus subspicatus)

EC50/48h/Daphnia = 16.49 mg/l

CL50/poisson/96 h = 19.5 mg/l (Oncorhynchus mykiss)

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible

Nom chimique	Log Pow
White mineral oil	>6

12.4 Mobilité dans les sols

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT)

12.6 Autres effets indésirables

Aucune information disponible.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits non utilisés Éliminer conformément aux réglementations locales.

Emballages contaminés Éliminer les emballages vides via les collectes organisées par les partenaires de la filière ADIVALOR.

No de déchet suivant le CED 020108 - déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses.

AUTRES INFORMATIONS Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.

14. Informations relatives au transport**ADR/RID**

- 14.1 N° ONU Non réglementé
14.2 Nom d'expédition
14.3 Classe de danger
14.4 Groupe d'emballage
14.5 Danger pour l'environnement
14.6 Dispositions spéciales

IMDG/IMO

- 14.1 N° ONU Non réglementé
14.2 Nom d'expédition
14.3 Classe de danger
14.4 Groupe d'emballage
14.5 Danger pour l'environnement
14.6 Dispositions spéciales

IATA/ICAO

- 14.1 N° ONU Non réglementé
14.2 Nom d'expédition
14.3 Classe de danger
14.4 Groupe d'emballage
14.5 Danger pour l'environnement
14.6 Dispositions spéciales

15. Informations réglementaires**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Rubriques ICPE Non classé

Homologation n° : 2150103

- Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement

Inventaires internationaux

TSCA	Est conforme
EINECS/ ELINCS	Est conforme
DSL/NDSL	Est conforme
PICCS	Est conforme
ENCS	Est conforme
Chine	-
AICS (Australie)	Est conforme
KECL	Est conforme

Légende

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes/Liste européenne des substances chimiques notifiées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée.

16. Autres informations**Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3**

H315 - Provoque une irritation cutanée

Date de révision 31-juil.-2017**Remarque sur la révision** Sans objet**Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006****Avis de non-responsabilité**

Les renseignements contenus dans ce document sont donnés dans l'état actuel de nos connaissances à la date de publication. Ils concernent le PRODUIT EN L'ETAT. En cas de formulation ou de mélange, s'assurer qu'aucun nouveau danger ne puisse apparaître. L'attention des utilisateurs est attirée sur les risques éventuellement encourus lorsque ce produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est destiné. Cette fiche ne doit être utilisée et reproduite qu'à des fins de prévention et de sécurité. Il est de la responsabilité du détenteur du produit de transmettre cette fiche de données de sécurité à toute personne qui pourrait entrer en contact avec le produit. Pour les usages et doses d'emploi homologués, se référer aux informations indiquées sur l'emballage.

Fin de la Fiche de données de sécurité